



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018 A LA CELLETTE

Présents : François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttières) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhé) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) arrivé à 19h10 ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Nicole MAGNIER (La Crozille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette DAFFIX RAY (Youx) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; André VERGE (Biollet)

Absents ayant donné procuration : Christian BREYNE (Vergheas) ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ayant donné procuration à Jean-Claude CAZEAU ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ayant donné procuration à Jean-Claude GAILLARD ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Michelle POMPILI ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Alain ROBERT

Excusés remplacés par le suppléant : Serge BODEAU (Ars-les-Favets) remplacé par Joël BOUGAREL (Ars-les-Favets) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) remplacé par Alain GIMENEZ (Ayat-sur-Sioule)

Excusés : Marc BEAUMONT (Virlet) ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERNADAT (Moureuille).

Secrétaire : Mme BOURNAT GONZALEZ Karine

Le Président, Henri DUBREUIL ouvre la séance, à 18h45 une fois le quorum atteint, en procédant à l'appel nominal.

En propos liminaires, il propose d'ajouter à l'ordre du jour l'équipement multimédia de la Maison de l'entrepreneur et soumet cet ajout au vote.

Adopté à l'unanimité

Le Président indique également qu'il y a des compléments sur la délibération et convention de mise en œuvre du contrat territorial Haute Vallée du Cher et qu'une note actualisée a été déposée sur table.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte-rendu du Conseil du 25 septembre
2018

Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

01 - EPF-SMAF : changement de délégués

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la proposition faite par la commune de Saint-Priest-des-Champs par délibération en date du 7 septembre 2018 de voir désigner comme titulaire à l'EPF SMAF M. Gilles GOUYON en lieu et place de Mme Stéphanie GIRAUDET, empêchée car étant agent de la communauté de communes.

Il propose de mettre à jour la liste des délégués auprès de l'EPF-SMAF, selon le tableau joint en annexe, en désignant pour la commune de Saint-Priest-des-Champs M. Gilles GOUYON délégué titulaire et M. Bernard FAVIER délégué suppléant.

NOUVELLE CC AU 1ER JANVIER 2017	COMMUNES	TS	AG/CA	SCA	GENRE	DELEGUE	CODE POSTAL	VILLE
PAYS DE SAINT ELOY	ARS LES FAVETS	T	A		Monsieur	Joël BOUGAREL	63700	ARS LES FAVETS
PAYS DE SAINT ELOY	ARS LES FAVETS	S	A		Monsieur	Fabrice BAYLOT	63700	ARS LES FAVETS
PAYS DE SAINT ELOY	AYAT SUR SIOULE	T	A		Monsieur	Jean-Marie SIMON	63390	AYAT SUR SIOULE
PAYS DE SAINT ELOY	AYAT SUR SIOULE	S	A		Monsieur	Alain GIMENEZ	63390	AYAT SUR SIOULE
PAYS DE SAINT ELOY	BIOLLET	T	A		Monsieur	Raymond SAURET	63640	BIOLLET
PAYS DE SAINT ELOY	BIOLLET	S	A		Monsieur	Samuel POUGHON	63640	BIOLLET
PAYS DE SAINT ELOY	BUSSIÈRES PRES PIONSAT	T	A		Monsieur	Philippe ARNAUD	63530	VOLVIC
PAYS DE SAINT ELOY	BUSSIÈRES PRES PIONSAT	S	A		Madame	Françoise CHARBONNIER	63450	CHANONAT
PAYS DE SAINT ELOY	BUXIERES SOUS MONTAIGUT	T	A		Monsieur	Roger OLLIER	63700	BUXIERES SOUS MONTAIGUT
PAYS DE SAINT ELOY	BUXIERES SOUS MONTAIGUT	S	A		Madame	Claudette CHAMPOMMIER	63700	BUXIERES SOUS MONTAIGUT
PAYS DE SAINT ELOY	CELLETTE (LA)	T	A		Monsieur	Henri CASAUS	63330	LA CELLETTE
PAYS DE SAINT ELOY	CELLETTE (LA)	S	A		Monsieur	Jean-Pierre THEVENET	63330	LA CELLETTE
PAYS DE SAINT ELOY	CHARENSAT	T	A		Monsieur	Jean-Claude SENETAIRE	63640	CHARENSAT
PAYS DE SAINT ELOY	CHARENSAT	S	A		Monsieur	Eric CLOAREC	63640	CHARENSAT
PAYS DE SAINT ELOY	CHATEAU SUR CHER	T	A		Monsieur	Claude GUERRIER	63330	CHATEAU SUR CHER
PAYS DE SAINT ELOY	CHATEAU SUR CHER	S	A		Madame	Odette PAYRARD	63330	CHATEAU SUR CHER
PAYS DE SAINT ELOY	CROUZILLE (LA)	T	A		Madame	Nicole MAGNIER	63700	LA CROUZILLE
PAYS DE SAINT ELOY	CROUZILLE (LA)	S	A		Monsieur	Bernard CAILLOT	63700	LA CROUZILLE
PAYS DE SAINT ELOY	DURMIGNAT	T	A		Monsieur	Guy CHARTOIRE	63700	DURMIGNAT
PAYS DE SAINT ELOY	DURMIGNAT	S	A		Monsieur	Jean-Claude LEDUC	63700	DURMIGNAT
PAYS DE SAINT ELOY	ESPINASSE	T	A		Madame	Nicole SENETAIRE	63400	CHAMALIERES
PAYS DE SAINT ELOY	ESPINASSE	S	A		Monsieur	Marc GIDEL	63390	ESPINASSE
PAYS DE SAINT ELOY	GOUITTIERES	T	A		Monsieur	Jean-Daniel DUPOIS	63390	GOUITTIERES
PAYS DE SAINT ELOY	GOUITTIERES	S	A		Madame	Magalie ALIBERT	63390	GOUITTIERES
PAYS DE SAINT ELOY	LAPEYROUSE	T	A		Monsieur	Mathieu GUILLOT	63700	LAPEYROUSE
PAYS DE SAINT ELOY	LAPEYROUSE	S	A		Monsieur	Joël PERRIN	63700	LAPEYROUSE
PAYS DE SAINT ELOY	MENAT	T	A		Monsieur	Gérard VELLARD	63560	MENAT
PAYS DE SAINT ELOY	MENAT	S	A		Monsieur	Daniel LAFOREST	63560	MENAT
PAYS DE SAINT ELOY	MONTAIGUT EN COMBRAILLE	T	CA08	T	Madame	Claire LEMPEREUR	63700	MONTAIGUT EN COMBRAILLE
PAYS DE SAINT ELOY	MONTAIGUT EN COMBRAILLE	S	A		Madame	Carine PIQUELLE	63700	MONTAIGUT EN COMBRAILLE
PAYS DE SAINT ELOY	MOUREUILLE	T	A		Madame	Nicole RAULT	63700	MOUREUILLE
PAYS DE SAINT ELOY	MOUREUILLE	S	A		Monsieur	Nicolas KASZYCA	63700	MOUREUILLE
PAYS DE SAINT ELOY	NEUF EGLISE	T	A		Monsieur	Jean-Claude GARNIER	63200	SAINTE EGLISE
PAYS DE SAINT ELOY	NEUF EGLISE	S	A		Monsieur	Mathias PEYNET	63560	NEUF EGLISE
PAYS DE SAINT ELOY	PIONSAT	T	A		Monsieur	Richard FARGHEN	63330	PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	PIONSAT	S	A		Monsieur	Jérôme GAUMET	63330	PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	QUARTIER (LE)	T	A		Monsieur	Jean-Louis CHABRAT	63118	CEBAZAT
PAYS DE SAINT ELOY	QUARTIER (LE)	S	A		Monsieur	Christian CLADIERE	63122	CEYRAT
PAYS DE SAINT ELOY	ROCHE D'AGOUX (LA)	T	A		Monsieur	Eric GOMOT	63000	CLERMONT FERRAND
PAYS DE SAINT ELOY	ROCHE D'AGOUX (LA)	S	A		Monsieur	Philippe MERCIER	63000	CLERMONT FERRAND
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE EGLISE LES MINES	T	A		Monsieur	Pierre BARILLIER	63700	SAINTE EGLISE LES MINES
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE EGLISE LES MINES	S	A		Monsieur	Jacky BOUKHALFA	63700	SAINTE EGLISE LES MINES
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE GERVAIS D'AUVERGNE	T	A		Monsieur	Jean-Noël GAUVIN	63110	BEAUMONT
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE GERVAIS D'AUVERGNE	S	A		Monsieur	Thibaud JOFFE	63390	SAINTE GERVAIS D'AUVERGNE
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE HILAIRE PRES PIONSAT	T	A		Madame	Viviane RAVET	63330	SAINTE HILAIRE DE PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE HILAIRE PRES PIONSAT	S	A		Monsieur	Christian DUPOUX	63330	SAINTE HILAIRE DE PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE JULIEN LA GENESTE	T	A		Monsieur	Bernard PINGUET	63390	SAINTE JULIEN LA GENESTE
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE JULIEN LA GENESTE	S	A		Monsieur	Serge BARSE	63390	SAINTE JULIEN LA GENESTE
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE MAIGNER	T	A		Monsieur	Laurent DUMAS	63330	SAINTE MAIGNER
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE MAIGNER	S	A		Madame	Jacqueline LAMBERT	63330	SAINTE MAIGNER
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE MAURICE PRES PIONSAT	T	A		Monsieur	Gilbert DESARMENIEN	63330	SAINTE MAURICE DE PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE MAURICE PRES PIONSAT	S	A		Madame	Marie-Jeanne GOMOT	63330	SAINTE MAURICE DE PIONSAT
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE PRIEST DES CHAMPS	T	A		Madame	Stéphanie GIRAUDET	63640	SAINTE PRIEST DES CHAMPS
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE PRIEST DES CHAMPS	S	A		Monsieur	Gilles GOUYON	63640	SAINTE PRIEST DES CHAMPS
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE CHRISTINE	T	A		Monsieur	Paul THEVENET	63560	NEUF EGLISE
PAYS DE SAINT ELOY	SAINTE CHRISTINE	S	A		Monsieur	Jacques THOMAS	63390	SAINTE CHRISTINE
PAYS DE SAINT ELOY	SAURET BESSERVE	T	A		Monsieur	Serge COMPTE	63390	SAURET BESSERVE
PAYS DE SAINT ELOY	SAURET BESSERVE	S	A		Madame	Marline PABIOT	63390	SAURET BESSERVE
PAYS DE SAINT ELOY	SERVANT	T	A		Monsieur	Gilles CHAMPOMMIER	63560	SERVANT
PAYS DE SAINT ELOY	SERVANT	S	A		Madame	Evelyne DUBOST	63560	SERVANT
PAYS DE SAINT ELOY	TEILHET	T	A		Monsieur	Christian PEYRONNY	63560	TEILHET
PAYS DE SAINT ELOY	TEILHET	S	A		Monsieur	Jean-Luc PERRIER	63560	TEILHET
PAYS DE SAINT ELOY	VERGHEAS	T	A		Monsieur	Christian BREYNE	63330	VERGHEAS
PAYS DE SAINT ELOY	VERGHEAS	S	A		Monsieur	Dominique GIDEL	63100	CLERMONT FERRAND
PAYS DE SAINT ELOY	VIRLET	T	A		Monsieur	Marc BEAUMONT	63330	VIRLET
PAYS DE SAINT ELOY	VIRLET	S	A		Madame	JEDRZEJEWSKI	63330	VIRLET
PAYS DE SAINT ELOY	YOUX	T	A		Madame	Pierrette DAFIX-RAY	63700	YOUX
PAYS DE SAINT ELOY	YOUX	S	A		Monsieur	Jean-Jacques GRZYBOWSKI	63700	YOUX

Adopté à l'unanimité

**02 – Modification de la liste des délégués auprès du
SICTOM des Combrailles**

Le Président rappelle la nécessité de remplacer M. Roland WERNER, de la commune de Roche d'Agoux, suite à sa démission du SICTOM des Combrailles.

Il est proposé de le remplacer par M. Philippe MERCIER.

Adopté à l'unanimité

La liste des représentants de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy au sein du SICTOM des Combrailles est donc la suivante à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération :

ARS LES FAVETS						
Monsieur	Laurent	DEE	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Ténrière	63700	ARS LES FAVETS
Monsieur	Rémi	DUBOISSET	Délégué du SICTOM des Combrailles	Lafanechère	63700	ARS LES FAVETS
AYAT SUR SIOULE						
Monsieur	Michel	CHASSAGNOL	Délégué du SICTOM des Combrailles	Grandmont	63390	AYAT SUR SIOULE
Monsieur	Jean-Marie	SIMON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Puy	63390	AYAT SUR SIOULE
BIOLLET						
Monsieur	Jean-Paul	TOUVERON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63640	BIOLLET
Madame	Annie	DARVENNE	Déléguée du SICTOM des Combrailles	La Chabassière	63640	BIOLLET
BUXIERES SOUS MONTAIGUT						
Monsieur	Roger	OLLIER	Délégué du SICTOM des Combrailles	Lotissement Champ Bréniat	63700	BUXIERES SOUS MONTAIGUT
Monsieur	Michel	NICOLAS	Délégué du SICTOM Des Combrailles	Chez Cagnot	63700	BUXIERES SOUS MONTAIGUT
BUSSIÈRES PRES PIONSAT						

Monsieur	Claude	DUBOSCLARD	Délégué du SICTOM des Combrailles	Francusse	63330	BUSSIERES PRES PIONSAT
Madame	Catherine	CORBIN	Délégué du SICTOM des Combrailles	Urbillat	63330	BUSSIERES PRES PIONSAT
CHÂTEAU SUR CHER						
Monsieur	Raymond	MEILHAUD	Délégué du SICTOM des Combrailles	Bordessoule	63330	CHATEAU SUR CHER
Monsieur	Bernard	DUBUIS	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Clautrier	63330	CHATEAU SUR CHER
DURMIGNAT						
Monsieur	Jean-Claude	LEDUC	Délégué du SICTOM des Combrailles	Chez Vyon	63700	DURMIGNAT
Monsieur	Alain	ROBERTET	Délégué du SICTOM des Combrailles	Chez Vyon	63700	DURMIGNAT
ESPINASSE						
Monsieur	Yves	GIDEL	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Fayette	63390	ESPINASSE
Madame	Gisèle	PANEFIEU	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63390	ESPINASSE
GOUTTIERES						
Monsieur	Sébastien	RICHARDOT	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63390	GOUTTIERES
Monsieur	Mathieu	THEVENET	Délégué du SICTOM des Combrailles	L'Etang du Masmont	63390	GOUTTIERES
LA CELLETTE						
Monsieur	Vincent	PECYNY	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Croix Blanche	63330	LA CELLETTE
Monsieur	Jean-Pierre	THEVENET	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Fas	63330	LA CELLETTE
LA CROUZILLE						
Madame	Valérie	MAUBERT	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Chez Raccot	63700	LA CROUZILLE
Madame	Myriam	MEUNIER	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Chez Chatroux	63700	LA CROUZILLE

LAPEYROUSE						
Monsieur	Alain	VIRMONT	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Créchol	63700	LAPEYROUSE
Monsieur	Joël	PERRIN	Délégué du SICTOM des Combrailles	Augères	63700	LAPEYROUSE
MENAT						
Monsieur	Bruno	BUISSON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Cairelets	63560	MENAT
Monsieur	Daniel	MAZUEL	Délégué du SICTOM des Combrailles	Bouquaine	63560	MENAT
MONTAIGUT EN COMBRAILLE						
Madame	Claire	LEMPEREUR	Présidente du SICTOM des Combrailles	7 Rue de la Poste	63700	MONTAIGUT EN COMBRAILLE
Madame	Marianne	SAUVANET	Déléguée du SICTOM des Combrailles	5 rue des capucins	63700	MONTAIGUT EN COMBRAILLE
MOUREUILLE						
Monsieur	Bernard	LARVIN	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Serres	63700	MOUREUILLE
Monsieur	Dominique	PRADEL	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Roudiers	63700	MOUREUILLE
NEUF EGLISE						
Monsieur	Davy	BELLARD	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63560	NEUF EGLISE
Monsieur	Pierre	CHARTRON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Beauforts	63560	NEUF EGLISE
PIONSAT						
Monsieur	Jean-Claude	TAUTOU	Délégué du SICTOM des Combrailles	Chez Barret	63330	PIONSAT
Monsieur	René Michel	DEQUAIRE	Délégué du SICTOM des Combrailles	26 rue du Couriat	63200	RIOM
LE QUARTIER						
Monsieur	Thierry	CHATELUS	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Arnauds	63330	LE QUARTIER
Monsieur	Michel	PHELIPAT	Délégué du SICTOM des	Pigoil	63700	YOUX

			Combrailles			
ROCHE D'AGOUX						
Monsieur	Alain	LIZARD	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63330	ROCHE D'AGOUX
Monsieur	Philippe	MERCIER	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63330	ROCHE D'AGOUX
SAINT ELOY LES MINES						
Monsieur	Bernard	GRAND	Délégué du SICTOM des Combrailles	33 rue Jules Guesde	63700	SAINT-ELOY-LES-MINES
Monsieur	Pierre	MONTEIL	Délégué du SICTOM des Combrailles	42 rue Pasteur	63700	SAINT-ELOY-LES-MINES
SAINT GERVAIS D'Auvergne						
Monsieur	Jean-Noël	GAUVIN	Délégué du SICTOM des Combrailles	Chazelette	63390	SAINT GERVAIS D'Auvergne
Monsieur	Michel	PORTIER	Délégué du SICTOM des Combrailles	Chalagnat Croix - Petite	63390	SAINT GERVAIS D'Auvergne
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT						
Monsieur	Christian	COULANGHEON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Salpointe	63330	SAINT HILAIRE PRES PIONSAT
Monsieur	Dominique	PENY	Délégué du SICTOM des Combrailles	Mazan	63330	SAINT HILAIRE PRES PIONSAT
SAINT-MAIGNER						
Monsieur	Roger	BERGER	Délégué du SICTOM des Combrailles	22, Rue de Champfromenteau	03600	COMMENTRY
Monsieur	Pierre	GROUEIX	Délégué du SICTOM des Combrailles	Beaugut	63330	SAINT-MAIGNER
SAINT MAURICE DE PIONSAT						
Monsieur	Lionel	FAURE	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Chaux	63330	SAINT MAURICE DE PIONSAT
Monsieur	Christian	AUZEL	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63330	SAINT MAURICE DE PIONSAT
SAINT PRIEST DES CHAMPS						

Monsieur	Gérard	MOURLON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63640	SAINTE PRIEST DES CHAMPS
Monsieur	Jean-Claude	LASCIOUVE	Délégué du SICTOM des Combrailles	Lamazière	63640	SAINTE PRIEST DES CHAMPS
SAINTE CHRISTINE						
Monsieur	Bernard	ROCHON	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63390	SAINTE CHRISTINE
Monsieur	Jean-Pierre	CHALUS	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Abouranges	63390	SAINTE CHRISTINE
SAURET BESSERVE						
Monsieur	Jean-Pierre	SAURET	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Buissons	63390	SAURET BESSERVE
Madame	Jocelyne	LELONG	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Lotissement les Bouleaux	63390	SAURET BESSERVE
SERVANT						
Madame	Evelyne	DUBOST	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Les Granges	63560	SERVANT
Monsieur	Gilles	CHAMPOMIER	Délégué du SICTOM des Combrailles	2 impasse de la Vi Serrée	63560	SERVANT
TEILHET						
Madame	Renée	ROUDIER	Déléguée du SICTOM des Combrailles	La Vialle	63560	TEILHET
Monsieur	Michel	CORNETTE	Délégué du SICTOM des Combrailles	Les Ayes	63560	TEILHET
VERGHEAS						
Monsieur	Christian	BREYNE	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Vierge	63330	VERGHEAS
Madame	Jacqueline	GIDEL	Délégué du SICTOM des Combrailles	Le Bourg	63330	VERGHEAS
VIRLET						
Monsieur	Marc	BEAUMONT	Délégué du SICTOM des Combrailles	Moulin Nény	63330	VIRLET
Madame	Lucette	FAUGERE	Déléguée du SICTOM des Combrailles	Buxerolles	63330	VIRLET

YOUX						
Madame	Claudie	RAYMOND-RENARD	Déleguée du SICTOM des Combrailles	Montchaujoux	63700	YOUX
Monsieur	Philippe	DUDYSK	Délégué du SICTOM des Combrailles	19, Rue de la Chapelle	63700	YOUX
SAINT JULIEN LA GENESTE						
Madame	Danielle	LAUSSE DAT	Déleguée du SICTOM des Combrailles	Villecorps	63390	SAINT JULIEN LA GENESTE
Monsieur	Bernard	PINGUET	Délégué du SICTOM des Combrailles	La Jonchère	63390	SAINT JULIEN LA GENESTE

03 – Créations de postes

Arrivée de M.FAVIER à 19h10

Le Président explique qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif d'un certain nombre d'emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose de créer les postes suivants :

- 2 postes d'Adjoints Administratifs
- 2 postes d'Educateurs Jeunes Enfants
- 1 poste de Coordinateur Enfance Jeunesse à temps complet sur le grade :
 - de rédacteur ou
 - de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou
 - de rédacteur principal de 1^{ère} classe ou
 - d'animateur ou
 - d'animateur principal de 2^{ème} classe ou
 - d'animateur principal de 1^{ère} classe
en fonction du candidat retenu

M.ROBERT intervient sur les postes « Enfance-jeunesse » en disant que sur le fond il ne voyait pas d'inconvénients à la création de ces postes mais que cela faisait plusieurs fois qu'il demandait à avoir le coût de revient horaire par structure. Il a rappelé également que les subventions aux associations « Enfance-jeunesse » avait été baissé de 10% par rapport à leur demande et que donc, sans ces éléments, il ne souhaitait pas s'exprimer sur ces postes. Il s'abstient donc ainsi que Mme POMPILI. Leur abstention vaut également pour les personnes pour lesquelles ils avaient procuration.

Concernant la création du poste du responsable du Services Finances / Comptabilité, M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il retire ce point de la délibération en attente de la réorganisation des services.

M. DUVERGER intervient en s'interrogeant sur les conséquences du retrait de cette création de poste de catégorie B.

Adopté à la majorité

04- Budget annexe « Usine relais » : décision modificative

Le Président rappelle la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires prévus à l'article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) sur le budget annexe "usine relais" utilisés pour la gestion du bâtiment Agro Service 2000, ce qui implique une décision modificative à hauteur de 1 150,00 €.

Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante sur le budget annexe "usine relais" de la Communauté de Communes :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres bâtiments	615228	1 150,00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	1 150,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 150,00		1 150,00

Adopté à l'unanimité

05 - Transferts de charges entre la communauté de communes et le CIAS

Lors de la présentation orale de cette délibération des anomalies été constatées, certains montants ne correspondant pas aux montants déjà délibérés lors de la séance du conseil d'administration du CIAS et ont donc été corrigées par rapport aux documents envoyés.

Le Président indique que le budget principal de la communauté de communes a pris en charge certaines dépenses des budgets du CIAS, à hauteur de 41 304.86 €.

Il est proposé de fixer le montant du remboursement au profit du budget principal de la communauté de communes par les budgets annexes du CIAS comme suit :

- Budget annexe « aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été payées par la communauté de communes :

- Location (locaux de Pionsat-St Gervais) : 8 500.00€

- Frais de maintenance et de copies des photocopieurs : 2 100 €

- Frais de location mobilière (photocopieurs) : 2 640 €
- Frais d'assurance du personnel (régul 2017) : 430€
- Frais de personnel administratif : 16 320 €
- Frais de maintenance informatique 3 867.21 €

Le montant global des charges à rembourser s'élève à 33 857.21 € par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes.

- Budget annexe « EHPAD de Saint Gervais » du CIAS

Les charges relatives au photocopieur (location / maintenance et copie) ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 1 044.12 €.

Les charges relatives à la maintenance informatique ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 2 117.30€

Le montant global des charges à rembourser s'élève à 3 161.42 € par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes.

- Budget annexe « Foyer Logement Les Tilleuls » du CIAS

Les charges relatives au photocopieur (location / maintenance et copie) ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 384.61 €.

Les charges relatives à la maintenance informatique ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 783.11€.

Le montant global des charges à rembourser s'élève à 1 167.72 € par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes.

- Budget annexe « EHPAD de Menat » du CIAS

Les charges relatives au photocopieur (location / maintenance et copie) ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 701.51 €.

Les charges relatives à la maintenance informatique ont été payées par la communauté de communes. Le montant des charges à rembourser s'élève à 2 417 €.

Le montant global des charges à rembourser s'élève à 3 118.51 € par ce budget annexe du CIAS au budget principal de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

06 – Ouverture de crédits 2019 en investissement

Le Président rappelle la nécessité de pouvoir commander et mettre en paiement certaines factures relatives aux travaux d'investissement avant le vote du budget.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

Chapitre	Crédit ouverts budget 2018	Autorisation de crédits 2019 jusqu'au vote du budget
OPERATION NON INDIVIDUALISEES (opération 0002)		
20- Immobilisations incorporelles	152 810	38 202,50
21- Immobilisations corporelles	85 000	21 250
SERVICE CULTUREL (opération 0004)		
20- Immobilisations incorporelles	4 500	1 125
21- Immobilisations corporelles	56 800	14 200
EQUIPEMENT DIVERS MATERIEL ET MOBILIER (opération 0003)		
20- Immobilisations incorporelles	27 000	6 750
21- Immobilisations corporelles	32 850	8 212,50
MEDIATHEQUE (opération 0010)		
21- Immobilisations corporelles	19 608	4 902
23- Immobilisations en cours	177 000	44 250
BATIMENTS EXTERIEURS (opération 0030)		
21- Immobilisations corporelles	186 485	46 621,25
VIA FERRATA (opération 0031)		
20 - Immobilisations incorporelles	7 050	1 762,50
23- Immobilisations en cours	408 000	102 000
HALLE CŒUR DE COMBRAILLES (opération 0040)		
21- Immobilisations corporelles	15 000	3 750
23- Immobilisation en cours	5 100	1 275
SIEGE DE LA COM COM (opération 0050)		
21- Immobilisations corporelles	89 300	22 325
23 - immobilisations en cours	591 300	147 825

Adopté à l'unanimité

07 – Subvention au CIAS

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le budget 2018 des crédits avaient bien été réservés pour une subvention de fonctionnement au CIAS, mais que ces crédits n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique d'attribution de la subvention. Il convient donc de prendre une délibération spécifique d'attribution.

Il est proposé de confirmer la décision de versement d'une subvention de fonctionnement au CIAS du Pays de saint Eloy pour un montant de 164 700 €.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

08/A – Equipement mobilier et signalétique de la Maison de l'entrepreneur

Le Président donne la parole au 1^{er} vice-président en charge de cette question, M. SAUTERAU. Il rappelle qu'à la date limite de réception des offres soit au 07/09/2018 à 11h, la Communauté de Communes a reçu les offres suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 - Mobilier	Ets Michel VERRIER	*72 611,53 €
Lot 2 - Signalétique	ALPHA B	3 338,00 €
TOTAL		75 949,53 €

Le groupe de travail "commande publique" s'est réuni le 10/09/18, le 18/09/18 et le 25/09/18 afin de procéder à l'ouverture des plis puis à l'analyse des offres reçues. Les crédits prévus au budget annexe 2018 "ZA de Saint Eloy" pour l'achat de cet équipement mobilier et signalétique sont suffisants. De plus, pour cet équipement, des subventions ont été sollicitées à hauteur de 80% du coût HT auprès de la Région (contrat Ambition Région) et dans le cadre du programme Leader du Pays des Combrailles.

Il est proposé de retenir, pour l'équipement mobilier et signalétique de la Maison de l'Entrepreneur, les prestataires suivants : Ets Michel VERRIER pour le lot 1 - Mobilier (72 611,53 € HT) et ALPHA B pour le lot 2 - Signalétique (3 338,00 € HT).

N.B : le devis présentait initialement une erreur de 0,10€ et était à 72611,63€*

Adopté à l'unanimité

08/B – Equipement multimédia de la Maison de l'entrepreneur

M. SAUTERAU précise que la commission développement économique est unanime sur la nécessité d'un système de vote électronique et un système de conférence sans fil. Cela permettra l'utilisation de la Maison de l'Entrepreneur comme salle communautaire. Pour information, il restera à commander le système d'alarme pour le vol, le système de badges pour les portes ainsi qu'un vidéoprojecteur supplémentaire.

Le Président ajoute qu'un tel système de vote électronique va nous servir dans la nouvelle salle pour les conseils communautaires mais sera utile pour d'autres. Les entreprises qui vont venir ou les personnes locataires auront potentiellement besoin de ce matériel car c'est un facteur d'attractivité.

M. SAUTERAU rappelle sur ce point qu'à la date limite de réception des offres soit le 07/09/2018 à 11h, la Communauté de Communes a reçu une seule offre de VIDELIO IEC SAS, dont le

montant se situe dans l'estimation prévisionnelle. Il est indiqué que le groupe de travail "commande publique" s'est réuni le 10/09/18 et le 25/09/18 afin de procéder à l'ouverture du pli puis à l'analyse de l'offre reçue,

Equipements numériques (base + 3 options)	Montants HT
Système de vote	10 311,33
Matériel d'audio conférence sans fil	51 684,20
Matériel de visio conférence	22 018,06
Main d'œuvre, études, câblages	7 294,01
Coût total	91 307,60

Les crédits prévus au budget annexe 2018 "ZA de Saint Eloy" pour l'achat de cet équipement numérique sont suffisants. Les subventions ont été sollicitées auprès du FEDER, du Département du Puy de Dôme (Contrat Territorial de Développement Durable) et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes (Contrat Ambition Région).

Il est proposé de retenir, pour l'équipement multimédia de la Maison de l'Entrepreneur, VIDELIO IEC SAS pour un montant de 91 307,60 € HT et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché correspondant dès les autorisations des financeurs obtenues.

Adopté à l'unanimité

9/A – Avenant n°1 à la convention pour l'animation du réseau agricole Combrailles Artense (année 2018)

Le Président donne la parole à M.SAUTERAU qui précise :

- que pour l'année 2018, les montants définis dans la convention ont été calculés en tenant compte d'un financement du Conseil Départemental du Puy de Dôme à hauteur de 19 000 € pour l'ensemble des communautés de communes du réseau,
- que lors de la Commission Permanente du 10 septembre 2018, le Conseil Départemental du Puy de Dôme a décidé d'octroyer une subvention pour l'animation du réseau seulement sur le 1er semestre 2018, soit 9 500 €, ce qui induit une participation de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy à hauteur de 7 529,42 € pour l'année 2018,
- que lors de l'élaboration du budget 2018 de la Communauté de Communes, cette baisse de subvention départementale avait néanmoins été anticipée et que des crédits suffisants ont donc été prévus afin de tenir compte de la réduction de la subvention départementale.

Il est proposé :

- d'adapter les montants définis dans la convention pour l'animation du Réseau Agricole Combrailles Artense au titre de l'année 2018 afin de tenir compte de la réduction du financement du Conseil Départemental du Puy de Dôme,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention pour l'animation du Réseau Agricole Combrailles Artense (année 2018) intégrant ces modifications de budget,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité

9/B – Avenant n°2 à la convention pour l'animation du réseau agricole Combrailles Artense (année 2019)

Pour l'année 2019, l'arrêt du financement départemental, le retrait de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense du réseau, le financement sollicité dans le cadre du programme Leader du Pays des Combrailles, et le changement du mode de calcul des contributions des communautés de communes (désormais constitué à 15% d'une part fixe, et à 85% d'une part variable calculée en fonction du nombre d'exploitations agricoles de chaque communauté de communes), induisent une contribution prévisionnelle à hauteur de 970,48 € pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°2 à la convention pour l'animation du Réseau Agricole Combrailles Artense (année 2019) intégrant ces modifications et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT

10 – Convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Dans le cadre du projet de Convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), le Président propose d'approuver la Convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du département du Puy de Dôme fournie aux conseillers communautaires et de l'autoriser à signer cette convention.

Intervention, à la demande du Président de Mme DAFFIX-RAY qui a été amenée à signer cette convention. Elle rappelle l'intérêt de cette convention et notamment l'utilité du chèque numérique qui doit permettre de former au numérique. Il faut retenir qu'il est important dans un souci de service public à la population de rompre avec la fracture numérique pour une partie de la

population qui n'y accédera jamais. Le domaine du numérique n'est pas le seul concerné, il faut également y ajouter la problématique de la santé. Ces actions seront présentées au fil du temps.

Adopté à l'unanimité

11 – Convention de mise en œuvre du contrat territorial Haute Vallée du Cher

Le Président donne la parole à Mme BOURNAT GONZALEZ. Elle précise que depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI ont à exercer une nouvelle compétence obligatoire, la GEMAPI dont la mise en œuvre est envisagée par le déploiement de dispositifs de gestion de la ressource et des milieux aquatiques cohérents à l'échelle des bassins versants hydrographiques.

Elle rappelle que le territoire communautaire est concerné par deux bassins versants : le bassin versant de la Sioule et le bassin versant du Cher.

Elle précise qu'un Contrat Territorial est un outil contractuel et financier, qui comprend un programme pluriannuel de travaux (sur 5 ans), décliné en actions, dans lesquelles, la mise en œuvre de la GEMAPI sera incluse.

La mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Sioule a été confiée par la Communauté de communes au SMAD des Combrailles.

Tout en assurant sa responsabilité relative à la compétence GEMAPI sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy souhaite confier à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, la coordination de l'élaboration du Contrat Territorial Hautes Vallées du Cher, qui est un préalable à la mise en place d'actions relevant de la GEMAPI.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention de mise en œuvre du Contrat Territorial Haute Vallée du Cher qui prévoit une participation maximale de 3 000 € de la Communauté de communes pour l'année 2018.

M. GAUMET intervient pour demander s'il est possible que le SMADC pilote également, même sans avoir la maîtrise directe, ce dossier car sinon cela oblige à multiplier les interlocuteurs.

Mme BOURNAT GONZALEZ précise qu'un rendez-vous est prévu avec le SMADC pour aborder ce sujet. Le Contrat Territorial Sioule est un vaste sujet environnemental.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

12 – Accord de subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Le Président rappelle la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy a reçu dans le cadre de l'OPAH les dossiers de demande de subvention suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
Mme FARNETI Yvette	PO	Allée des Forges 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'adaptation salle de bains	5 168 €	258,40 €	5%	2 842,40 €	55%
M. BOREO Yves	PO	43 rue de Laval 63700 YOUS	Travaux d'économies d'énergie	12 211 €	611,00 €	5%	7 937,60 €	65%
Mme MOISSON Marie-Hélène	PO	6 rue du Faubourg 63700 BUXIERES SOUS MONTAIGUT	Travaux d'économies d'énergie	6 377 €	319,00 €	5%	4 145,34 €	65%
Mme BALADIER Paulette	PO	69 Côte Meunier 63700 SAINT ELOY LES MINES	Travaux d'économies d'énergie	18 969 €	948,00 €	5%	12 329,40 €	65%

Il est proposé d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

13 – Actualisation du règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Le Président met en évidence la nécessité de mettre à jour le Règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'OPAH du Pays de Saint Eloy, afin de le mettre en conformité avec l'avenant n°1 à la convention pour l'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire (les principales modifications portant sur l'adaptation des enveloppes financières et sur l'ajout d'une aide aux propriétaires bailleurs pour les transformations d'usage).

Il est proposé d'approuver le nouveau Règlement d'attribution des subventions de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH du Pays de Saint Eloy, dont les membres avaient une copie, et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

14 – Accords de subventions dans le cadre du programme
d'intérêt général (PIG)

Le Président donne connaissance des dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
Madame MONTRIGAUD Christiane	PO	Mouly 63390 SAINT GERVAIS D'Auvergne	Amélioration énergétique	6 065 €	303,25 €	5%	3 942,25 €	65%
Monsieur CONDAT Robert	PO	La grange du bois 63330 SAINT MAURICE PRES PIONSAT	Amélioration énergétique	13 138 €	656,90 €	5%	8 539,70 €	65%
Monsieur GUERY Daniel	PO	Termes 63640 BIOLLET	Amélioration énergétique	39 404 €	1 000,00 €	5%	13 000,00 €	33%
Madame FAURE Marcelle	PO	Villemaine 63640 SAINT PRIEST DES CHAMPS	Autonomie	4 567 €	228,35 €	5%	2 511,85 €	55%
Madame BONNET Marinette	PO	Le Puy 63390 AYAT SUR SIOULE	Amélioration énergétique	10 173 €	508,65 €	5%	6 612,45 €	65%
Monsieur VIOLLET Vincent	PO	Vendoges 63560 MENAT	Amélioration énergétique	14 055 €	702,75 €	5%	9 135,75 €	65%
M. et Mme BLANCHONNET Georges et Agnès	PO	Champeireux 63390 AYAT SUR SIOULE	Autonomie	5 715 €	285,75 €	5%	3 143,25 €	55%
M. et Mme MARTIN Jean-Michel et Nathalie	PO	Place du 1er mai 63390 SAINT GERVAIS D'Auvergne	Travaux lourds	40 141 €	4 014,10 €	10%	26 084,60 €	65%

Il est demandé d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Mme MARTY précise que le taux de subvention varie de 5 à 10% car en fonction du type de travaux (travaux lourds ou non) les subventions ne sont pas les mêmes.

Adopté à l'unanimité

MOTIONS

15 – Défense du centre médico-psychologique et hôpital de jour

Le Président donne lecture de la motion. Cette structure est implantée sur le territoire des Combrailles, et ce depuis de nombreuses années. Cette dernière a pu tisser des partenariats avec les acteurs et structures locaux, dont notamment l'ESAT des Combrailles.

Ce centre accueille environ de 175 personnes et un déplacement de celles-ci sur Riom ou Clermont-Ferrand, voire Montluçon est incompatible avec leur état de santé.

Il faut rappeler que les questions liées à la santé en milieu rural sont des enjeux essentiels pour nos territoires.

Il est proposé de s'opposer à la fermeture du centre médico-psychologique et hôpital de jour de Youx et de demander à Madame la Directrice du centre hospitalier Sainte Marie de prendre toutes les dispositions pour maintenir ouvert le centre médico-psychologique et hôpital de jour de Youx.

Adopté à l'unanimité

Mme DAFFIX RAY salue le vote de cette motion et ce au nom de tout le territoire. Elle insiste sur le fait que ce centre médico-psychologique est nécessaire pour l'intérêt collectif. Elle déplore le manque de transparence à l'égard des maires sur ce sujet pendant trop longtemps.

16 – Assurance statutaire du personnel

M. le Président donne la main sur ce sujet à Mme BENOIT. Celle-ci explique que malgré la délibération du Conseil communautaire du 13 mars 2018 par laquelle le Conseil communautaire donnait mandat au Centre de gestion pour négocier pour son compte le contrat d'assurance statutaire du personnel, la Communauté de communes suite à des incompréhensions entres services n'a finalement pas été intégrée à la consultation.

Des pourparlers sont donc en cours avec à la fois le Centre de Gestion (pour voir comment nous pouvons être raccroché quand même au contrat groupe) et avec la société SOFAXIS (assureur actuel dans le cadre de l'ancien contrat groupe qui se finit le 31/12/2018) pour trouver une solution pour le 1^{er} janvier 2019.

Cela vient d'être fait pour le CIAS qui a finalement pu se rattacher au contrat groupe du Centre de gestion pour les petites structures.

Aussi, il est demandé au CC d'autoriser le Président en fonction du résultat de ces pourparlers :

- Soit prioritairement à intégrer le contrat groupe « assurance statutaire du personnel » du Centre de gestion et signer pour ce faire tout document inhérent, y compris la convention de gestion.
- A défaut à signer un avenant d'un an avec la société SOFAXIS dans la limite des garanties et taux actuels.

Adopté à l'unanimité

FIN DE SEANCE – LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST LEVE

Après la levée de séance, quelques points non délibératifs, sont évoqués :

QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux vice-présidents et ce notamment pour exposer les actions en cours depuis le dernier conseil.

Mme ORIOL aborde la question des EHPAD et notamment celle de la restructuration de l'EHPAD de ST GERVAIS. Une proposition a été faite en lien avec le CIAS sur l'organisation du temps de travail. Elle précise s'être rendue à Charensat pour signer la charte de mutualisation des établissements médicaux sociaux des Combrailles qui vise à mutualiser les moyens des EHPAD et différentes structures. Le but est de travailler les uns avec les autres pour améliorer les pratiques auprès des usagers pris en charge sur tout le territoire du SMADC.

Mme LELONG, sur la reconduction du contrat enfance-jeunesse 2018-2021, précise avoir travaillé en lien étroit avec la CAF et Mme BERGER.

Elle rappelle la nécessité pour chaque conseil municipal de valider la modification des statuts enfance-jeunesse concernant le mercredi pour que celle-ci puisse entrer en vigueur au plus vite, si possible au 1^{er} janvier 2019.

M.SAUTERAU aborde le diagnostic foncier agricole qui sera effectué début janvier pour les communes n'en ayant pas encore bénéficié. Concernant la Maison de l'Entrepreneur, le travail par le biais notamment de la commission continue.

Le Président aborde la question du RASED et la réunion à MANZAT organisée par l'inspecteur d'Académie au cours de laquelle des pistes de réflexion ont été engagées concernant le financement de cette structure dont le coût est estimé à 1€/élève.

Mme DUBOISSET a engagé des pistes de réflexion notamment sur le portage de livres en lien avec le portage de repas ainsi que l'approfondissement du lien entre la médiathèque et les points de lecture publique municipaux.

M. FAVIER se joint aux propos de Mme ORIOL et précise que les effectifs des EHPAD sont quasiment complets et permettront de fonctionner normalement. Les 15 chambres rénovées à St Gervais devraient être terminées en début d'année prochaine. Pour l'aide à domicile, il y a beaucoup de contrats qui se terminent donc les personnes seront reçues pour envisager l'avenir. Au niveau de l'insertion, une nouvelle consultation va être lancée concernant les chantiers d'insertion.

Le Président mentionne son souhait que chaque service de la communauté de communes vienne se présenter lors des prochains Conseil communautaire.

Mme BOURNAT GONZALEZ précise, qu'à l'heure actuelle, le contrat de territoire et sa finalisation sont le chantier prioritaire.

Le Président mentionne la pétition concernant le bus des montagnes en répondant aux arguments émis. Il insiste sur le fait qu'une réflexion soit menée rapidement dans le domaine de la mobilité.

M. GAILLARD rappelle que l'association USG PETANQUE souhaiterait une mise à disposition de la petite halle à ST GERVAIS durant la période hivernale pour l'exercice de son activité. Il mentionne qu'ils sont prêts à s'entraîner avec d'autres clubs du territoire.

M. BLANCHON intervient concernant la valorisation de l'étang de Chancelade afin de connaître la position de la Communauté de communes. Il mentionne un investisseur qui développerait notamment une offre touristique pêche. Il précise qu'il existe un droit de préemption sur la partie communale de l'étang. Mme BOURNAT GONZALEZ rappelle qu'une réunion va être organisée prochainement avec tous les partenaires et la commune de Charensat.

M. GAUMET évoque la maison de santé de Pionsat. Il précise que des relations se sont tissées avec des professionnels de santé de Marcillat afin de pourvoir au déficit de médecins généralistes. Cette constitution d'un pôle de santé Pionsat-Marcillat devrait débuter dès janvier 2019. Une réunion va être organisée afin de présenter ce nouveau projet.

Mme ORIOL rappelle son souhait de collecter les informations afin de mettre en place un calendrier des festivités qui permettrait que les animations des associations ne se chevauchent pas.